

**SEVENTH ANNUAL CONFERENCE OF THE
STATES PARTIES TO AMENDED
PROTOCOL II TO THE CONVENTION ON
PROHIBITIONS OR RESTRICTIONS ON THE USE
OF CERTAIN CONVENTIONAL WEAPONS WHICH
MAY BE DEEMED TO BE EXCESSIVELY INJURIOUS
OR TO HAVE INDISCRIMINATE EFFECTS**

CCW/AP.II/CONF.7/NAR.25
6 October 2005

ENGLISH and FRENCH
ONLY

Geneva, 23 November 2005

THE FRENCH REPUBLIC

National annual report

Submitted in accordance with Article 13, para. 4 of the
Protocol on Prohibitions or Restrictions on the Use of Mines,
Booby-Traps and Other Devices
as Amended on 3 May 1996 to the CCW

GE.05-63796

Summary sheet

(Pursuant to the decision of the fifth Annual Conference of the States Parties to CCW
Amended Protocol II as stipulated in paragraph 20 of its Final report,
CCW/AP.II/CONF.5/2)

Reporting Period : 02/10/2004 to 01/10/2005

- Form A :** Dissemination of information : changed
 unchanged (last reporting : 2003)
- Form B :** Mine clearance and rehabilitation programmes : changed
 unchanged
- Form C :** Technical requirement and relevant information : changed
 unchanged (last reporting : 2003)
- Form D :** Legislation : changed
 unchanged (last reporting : 2003)
- Form E :** International technical information exchange, co-operation
On mine clearance, technical co-operation and assistance : changed
 unchanged
- Form F :** Other relevant matters : changed
 unchanged
- Form G :** Information to the UN-database on mine clearance:
 changed
 unchanged (last reporting : 2003)

[FRANÇAIS]

**PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DES MINES, PIÈGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ÉTÉ MODIFIÉ
LE 3 MAI 1996, ANNEXÉ À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES
QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS
DISCRIMINATION
(PROTOCOLE II, TEL QU'IL A ÉTÉ MODIFIÉ LE 3 MAI 1996)**

Formules provisoires pour les rapports à présenter en application de l'article 13, paragraphe 4, et de l'article 11, paragraphe 2.

NOM DE LA HAUTE PARTIE FRANCE
CONTRACTANTE

DATE DE PRESENTATION
DU RAPPORT _____

AUTORITE(S) NATIONALE(S)
A CONTACTER _____
(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)

Ces informations peuvent être communiquées aux autres parties intéressées et aux organisations pertinentes :

OUI

NON

Partiellement, uniquement celles qui figurent sur les formules cochées ci-après :

A B C D E F G

Formule A Diffusion d'informations

Art.13 « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire... des rapports
par.4, al. a) annuels sur :

- a) la diffusion d'informations sur le présent Protocole à leurs forces armées et à la population civile. »

Observations :

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour
la période allant du 02/10/04 au 01/10/05

Informations diffusées aux forces armées

- Instruction sur le droit des conflits armés dans les écoles militaires de formation des cadres. A ce jour, toutes les écoles d'officiers, tant au niveau de la formation initiale que celui de la formation supérieure, et certaines écoles de sous-officiers, comportent un module d'enseignement sur cette matière. La Convention de Genève de 1980 et son Protocole II amendé sont évoqués dans ce cadre.
- Instruction sur les risques liés aux mines existantes sur les théâtres extérieurs insérée dans certains cours (notamment les cours pour commandos).
- Directive du Chef d'état-major des Armées (12 novembre 1998), relative aux mines antipersonnel avec notamment :
 - l'interdiction d'emploi sans exception ;
 - l'interdiction de participer à l'élaboration de plans prévoyant l'emploi de mines antipersonnel ;
 - l'interdiction de participer à des opérations militaires avec emploi de mines antipersonnel.

Informations diffusées à la population civile

- rapport annuel de la CNEMA (Commission Nationale pour l'Élimination des Mines Antipersonnel) au parlement ;
- réunion d'information générale sur les mines organisée par le ministère de la Défense au profit de la société civile (organisations non gouvernementales, fondations de recherche privées, membres de la CNEMA...) ;
- réponses à plusieurs questions parlementaires sur la problématique des mines.

Formule B Déminage et programmes de réadaptation

Art.13 « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports
par.4, a1. b) annuels sur :

b) Le déminage et les programmes de réadaptation civile".

Observations :

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour
la période allant du 02/10/04 au 01/10/05

Programmes de déminage

La France n'est pas affectée par les champs de mines.

Toutefois, une zone non totalement dépolluée de mines antipersonnel subsiste encore à l'intérieur du dépôt de munitions de La Doudah à Djibouti (emprise placée sous responsabilité française). Une mission d'expertise destinée à préparer les opérations techniques de dépollution complémentaire a été menée au cours de cette année. Ce chantier devrait débuter avant la fin de l'année 2006 et s'achever en 2008.

Pour ce qui concerne la coopération internationale, voir la formule E.

Programmes de réadaptation

Ne s'applique pas : la France n'est pas affectée par des champs de mines.
Pour ce qui concerne la coopération internationale, voir la formule E.

Formule E Echange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques

Art.13 « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports
par.4, a1. e) annuels sur :

- c) les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale au déminage ainsi que la coopération et l'assistance techniques, »

Observations :

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour
la période allant du 02/10/04 au 01/10/05

Echange international d'informations techniques

- Organisation de visites du centre de déminage de l'Ecole supérieure et d'application du Génie (ESAG) d'Angers par des délégations étrangères civiles et militaires (Allemagne, Pologne, Belgique, Canada, Royaume Uni, USA, Koweït, Israël, Kirghizstan, Qatar).

Coopération internationale au déminage/Coopération et assistance techniques internationales

- Formation des démineurs libanais (5 semaines à l'ESAG pour 20 stagiaires de l'armée libanaise en octobre et novembre 2004), puis mission d'évaluation et d'assistance de la division de formation au déminage (DFD) de l'ESAG au Liban en mai 2005 (4 semaines pour un officier et un sous-officier).
- A la suite de l'inauguration de l'école de déminage de Ouidah (Bénin) le 24 avril 2003, renforcement de l'encadrement de cette école par la mise en place de deux sous-officiers instructeurs en déminage, en permanence depuis mars 2003.
- Envoi en mars 2004 en mission de reconnaissance d'un officier et d'un sous-officier de la DFD de l'ESAG au Chili en vue de conduire une action de formation de démineurs au profit du génie chilien.
- Mission d'expertise en Colombie de deux officiers et d'un sous-officier de l'ESAG, en octobre 2004, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage.
- Mission d'expertise en Slovaquie d'un officier de l'ESAG, en décembre 2004, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage.
- Mission d'expertise en Inde de deux officiers de l'ESAG, en novembre 2004, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage.
- Envoi d'une mission de formation de février à novembre 2005 au Tadjikistan (3 officiers et 3 sous-officiers de l'ESAG) afin de former et superviser sur les chantiers de déminage, 4 sections du génie tadjik.
- Mission d'expertise en Croatie de deux officiers de l'ESAG, en juin 2005, en vue de conseiller et d'évaluer le programme de déminage.

- Participation à une mission OSCE de septembre à novembre 2005 au Tadjikistan (1 officier et 3 sous-officiers du génie) afin de former et superviser la destruction de munitions obsolètes de l'armée tadjik.
- Participation d'un officier cambodgien, et d'un officier kazakh au cours des trois stages MINEX 2 (2 semaines) à l'ESAG.
- Participation d'un sous-officier belge, d'un sous-officier tunisien et d'un officier mauritanien au cours des trois stages MINEX 3 (7 semaines) à l'ESAG.
- Participation en juin 2005 d'un officier belge, d'un officier suisse, d'un officier libanais, d'un officier cambodgien, et d'un officier tchadien au stage MINEX Etat-Major (2 semaines) à l'ESAG.
- Mission d'expertise en Ukraine de deux officiers de l'ESAG, en septembre 2005, en vue de conseiller et évaluer la formation au déminage.

**Bilan des actions françaises contre les mines antipersonnel pendant
la dernière décennie**

LES CONCOURS MILITAIRES FRANÇAIS AUX OPERATIONS INCLUANT UN VOLET « DEMINAGE »

Années	Pays / Opération	Personnel (Nbre d'hommes)
1992 - 1997	Tchad	10
1992 - 1995	Ex-Yougoslavie / FORPRONU ¹	110
1994	Mozambique / UNMOZ	10
1995	Angola / UNAVEM III	10
1996 - 1999	Bosnie / IFOR	80
1997 - 2004	Tchad (coopération)	2
1997 - 1999	Bosnie / UNMAC	5
1998 - 1999	Angola / UNOPS	10
1998	Honduras et Nicaragua	6
1998 - 2004	Djibouti (coopération)	2
1998	Liban	30
1999 - 2001	Croatie UEO (WEUDAM)	1
1999 - 2003	Kosovo / TRIDENT (KFOR)	15
2000 - 2002	Bénin	3
2001	Namibie	2
2001	Zambie	2
2001 - 2003	Afghanistan (PAMIR)	11
2003	République Démocratique du Congo (Artémis)	4
2003 - 2004	Bosnie (mission de police)	15
2004	Bosnie / SFOR	14
2004	Cote d'Ivoire / ONUCI	6
2004	Kosovo / TRIDENT	7
2004	Afghanistan / ISAF	11
2005	Bosnie / SFOR	12
2005	Côte d'Ivoire / ONUCI	9
2005	Côte d'Ivoire / LICORNE	12
2005	Kosovo / TRIDENT	15
2005	Afghanistan / ISAF	12

¹ Une permanence de deux armuriers de l'armée de l'air, spécialisés dans la neutralisation des explosifs (NEDEX), a été détachée au sein de la FORPRONU de 1992 à 1995, de l'IFOR de 1996 à 1999, puis de la SFOR jusqu'à la fin de la mission en 2001.

**LES ACTIONS DE DEMINAGE CIVIL MENES PAR PAYS
ET LEUR FINANCEMENT PUBLIC FRANCAIS**

AFGHANISTAN	1997	MCPA	1 MF
BENIN	2003	Centre de Ouidah	55 000 euros
ANGOLA	1996	UNOPS	
	1996	HI (INAROEI)	3,5 MF
	1997	CIDEV (INAROEI)	9 MF
	2003	HI	200 000 euros
	2005	FSP	1,2 Meuros (lancement)
BOSNIE	1996/97	Via UNMAS	2 MF
	1996	6 officiers via PNUD	
	1998	via HCR	1 MF
	1998	2 officiers	
	1998	HI	1 MF
	2004	U Z E M (ONG)	80 000 euros
CAMBODGE	2005	UZEM	100 000 euros
	1995/96	CIDEV	4 MF
	2000	TFC (PNUD)	5,3 MF
	2000	CMAC	210 000 F
	2001	PNUD	808 000 euros
	2001	ESAG	55 500 euros
	2001	HI	228 700 euros
	2001	PNUD	158 000 euros
	2002	CMAC	76 200 euros
	2003	PNUD	425 000 euros
	2003	HI	40 000 euros
	2004	CMAC	200 000 euros
CROATIE	1999	MUNGOS/CROMAC	1 MF
	2002	ITF	78 000 euros
	2003	CMD	100 000 euros
	2003	ROVINJ	24 000 euros
	2004	CMD	100 000 euros
	2005	Centre Croate de Démunage	100 000 euros
GUINEE BISSAU	2001	HI	213 000 euros
HONDURAS	1996	Contribution OEA	1 MF
KOSOVO	1999	Via UNMAS	2 MF
	1999	Via Fonds slovène	0,6 MF
	1999	HI	1 MF
	2003	HI	83 000 euros

LAOS	1997 2004	Via PNUD HI	15 000 euros
LIBAN	2000	UNMAS	900 000 F
MOZAMBIQUE	1997/98 1997/98 1998 2001 2004 2005	Brigades provinciales CIDEV HI HI FSP FSP	8,9 MF (non engagé) 18 MF 1 MF 762 000 euros 578 348 euros 596 119 € (lancement)
NICARAGUA	1997 2000 2001 2002	Contribution OEA OEA OEA OEA	1 MF 500 000 F 75 000 euros 75 000 euros
SENEGAL	1999 2002 2003	HI HI HI	1 MF 114 600 euros 114 600 euros
SLOVENIE	2000 2002 2002	ITF ITF ITF	600 000 F 45 000 euros 83 000 euros
YEMEN	2005	PNUD	250 000 euros
INTER-ETATS	2004 2005	CIDH-GENEVE Formations (CMD)	30 000 euros 285 000 euros

NB : Il n'y a plus officier français spécialiste des actions de déminage détaché auprès du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) depuis le 1^{er} août 2005.

Formule F Autres points pertinents

Art.13 « Les Hautes Parties contractantes présentent au Dépositaire...des rapports
par.4, a1. f) annuels sur :

d) d'autres points pertinents »

Observations :

Haute Partie contractante FRANCE renseignements pour
la période allant du 02/10/04 au 01/10/05

Autres points pertinents

A l'école supérieure et d'application du Génie (ESAG) d'Angers

- Formation de cadres du Génie au logiciel IMSMA avant leur déploiement sur des théâtres extérieurs
- Organisation de missions de sensibilisation au danger des mines au profit de stagiaires de « Bioforce » de Lyon, collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé, intervenant dans tous les champs de la solidarité internationale (4 missions de 2 jours pour 2 instructeurs de l'ESAG d'Angers)
- Conférence de sensibilisation au danger des mines et munitions pour la Croix-Rouge française dans le cadre d'un stage au profit de journalistes en mission sur terrains extérieurs à risques (1 journée en juin 2005 pour 1 officier au centre de formation de la Croix-Rouge à Modane)